

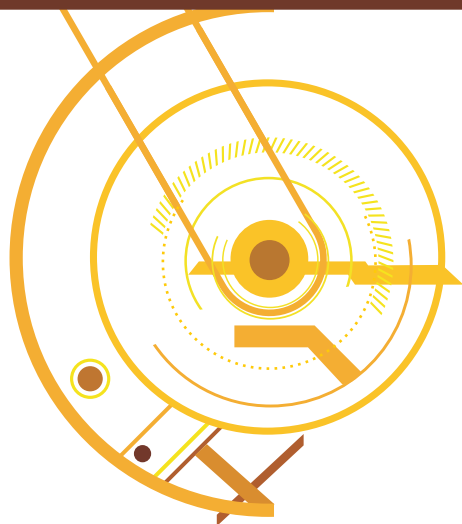
LES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES DANS L'AGRICULTURE ET L'AGRO-ALIMENTAIRE

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Les troubles musculosquelettiques (TMS) touchent particulièrement les secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire. Ainsi, ils représentent 94% des maladies professionnelles reconnues pour les salariés du régime agricole. Le secteur des services, commerces et industries de l'alimentation est le secteur le plus touché par les TMS dans le régime général. Le **ministère de l'Agriculture** et le **Réseau ANACT** font la synthèse sur le sujet et proposent des pistes de prévention.



- Les TMS, un enjeu de santé au travail
- Les TMS dans l'agriculture et l'agro-alimentaire
- Les bonnes pratiques de prévention des TMS dans le milieu agricole et agro-alimentaire



Les TMS qu'est-ce que c'est ?

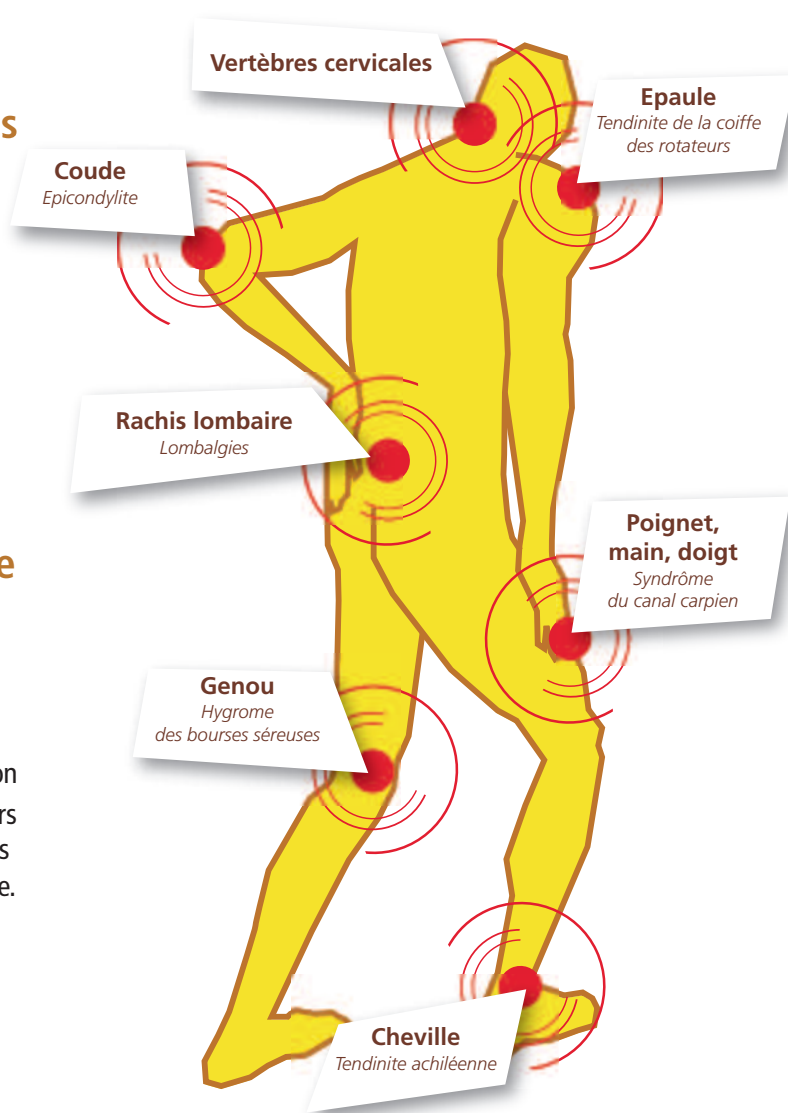
Les troubles musculoquelettiques recouvrent une quinzaine de pathologies touchant les tissus mous à la périphérie des articulations.

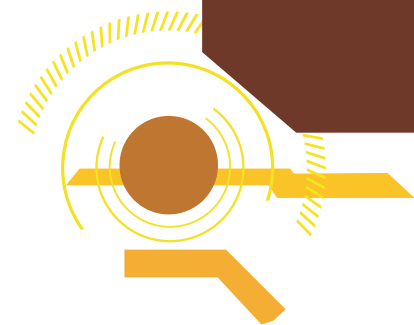
Ils affectent principalement les muscles, les tendons et les nerfs qui permettent le mouvement des membres supérieurs et inférieurs. Ils sont localisés au niveau du doigt, du poignet, de l'épaule, du coude, de la cheville, du pied, du genou et de la colonne vertébrale.

Le syndrome du canal carpien est la pathologie la plus connue et la plus répandue. Les tendinites sont aussi des formes fréquentes de TMS.

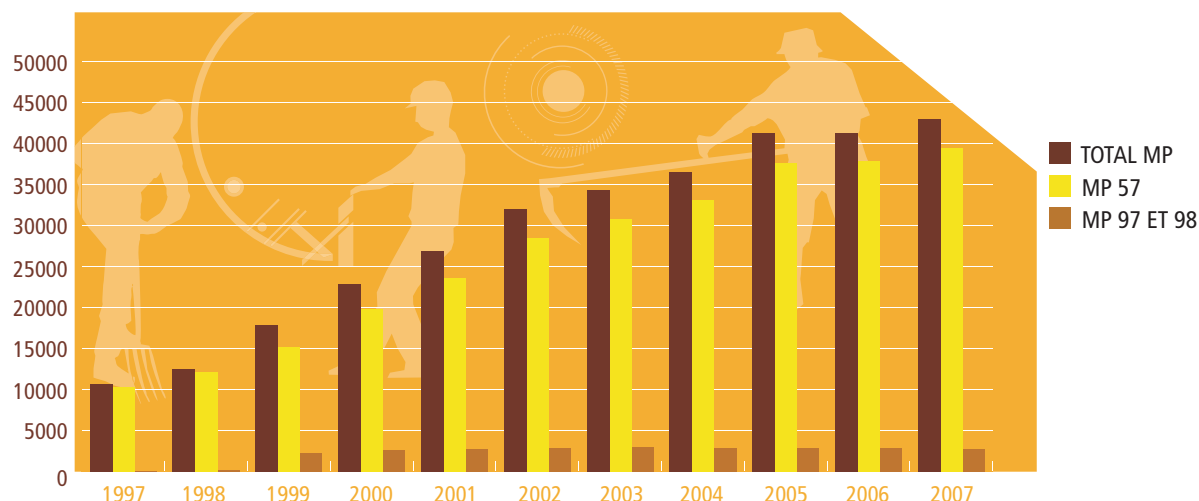
Les TMS résultent d'un déséquilibre entre les capacités fonctionnelles des personnes et les sollicitations qui apparaissent dans un contexte de travail, notamment, sans possibilité de récupération suffisante. Ces affections se manifestent par des douleurs et une gêne dans les mouvements pouvant entraîner des difficultés dans la vie professionnelle et dans la vie privée.

A partir de 1991, les TMS sont reconnus comme maladies professionnelles dans le régime général (tableaux 57, 69, 79, 97) et, à partir de 1993, dans le régime agricole (tableaux 29, 39, 57, 57bis). (Voir annexe p.17)





Des troubles musculosquelettiques en constante augmentation



Depuis 2002, les TMS font l'objet d'un **suivi épidémiologique** de l'Institut national de veille sanitaire (InVS)*

* L'InVS a lancé un suivi épidémiologique des TMS auprès de 3700 salariés dans la région des Pays de la Loire. Ce réseau a permis notamment d'identifier les secteurs d'activité et les professions les plus à risque et de proposer des premières recommandations en matière de prévention. www.invs.sante.fr

- Les TMS : **première maladie professionnelle reconnue** depuis plus de dix ans avec une évolution constante de 1997 à 2005
- En 2002, **70% des maladies professionnelles** reconnues et réglées pour le régime général de la Sécurité sociale et **85% pour le régime agricole sont des TMS**
- Les TMS touchent **tous les secteurs d'activité**, concernent majoritairement les **femmes**, les salariés de **plus de 40 ans** et ceux dont la durée d'exposition au risque est supérieure à 10 ans
- Les **localisations** les plus courantes : 47% le **poignet** et la **main**, 30% l'**épaule**, 18% le **coude** et 3% sont « multisyndromes »

Une évolution statistique identique dans les pays européens

- Les TMS sont le problème de santé au travail **le plus répandu en Europe** (53% en 2005)
- 25% des travailleurs européens se plaignent de **maux de dos** et **23%** se plaignent de **douleurs musculaires**

Les TMS, un fléau pour tous les secteurs et notamment les secteurs agricoles et agroalimentaire

Aujourd'hui, les personnes atteintes de TMS le sont dans tous les secteurs d'activité (métallurgie, construction automobile, BTP mais aussi industrie et services). L'agriculture et l'agroalimentaire concentrent une majorité de cas, notamment la **viticulture** et le **traitement de la viande**. Des travaux exigeant des **gestes répétés**, **sous forte contrainte de temps**, restent très répandus, voire se développent dans de nouveaux secteurs d'activité. Par ailleurs, le **renouvellement des formes organisationnelles** (juste-à-temps, polyvalence, polycompétence...), conduisent à augmenter les **contraintes** (pression temporelle, objectifs à atteindre...) sur l'activité des salariés, à **réduire leurs possibilités de régulation** et leurs **marges de manœuvre** et ainsi créer des situations d'hypersollicitation physique et mentale.



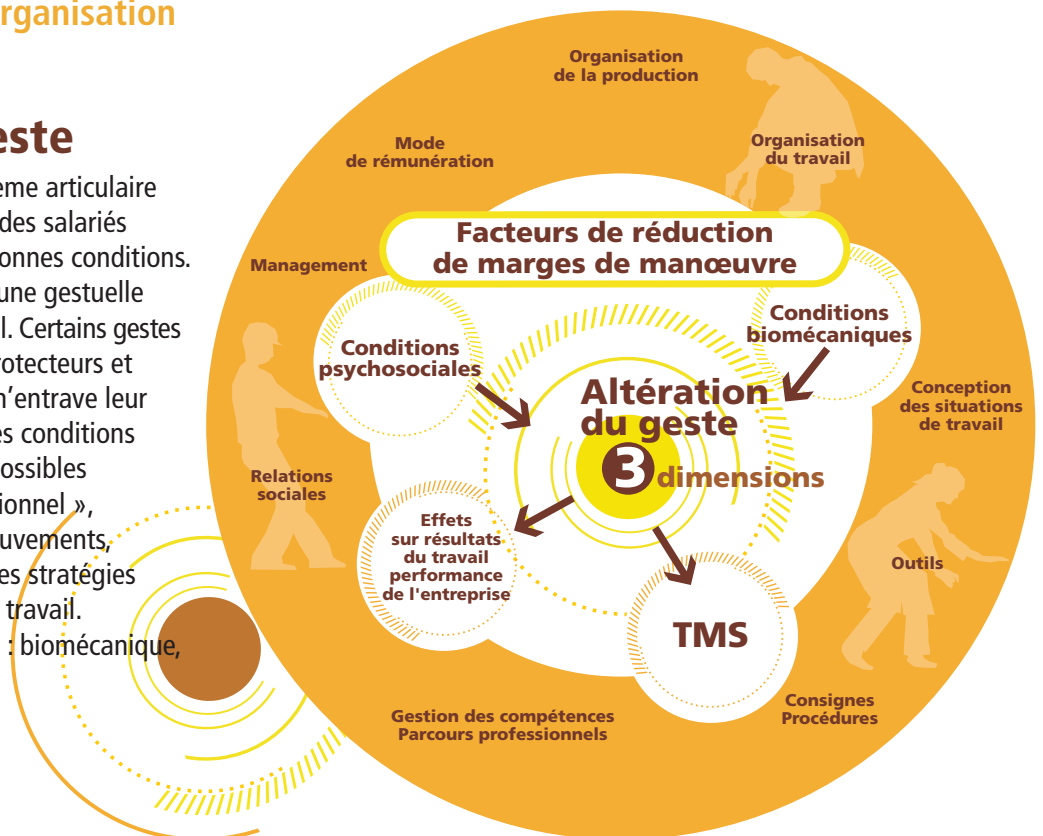
Le rôle déterminant du travail dans la survenue des TMS

Les connaissances scientifiques sur le rôle déterminant du travail dans le développement des pathologies sont aujourd'hui bien établies et partagées par tous les préventeurs. L'incidence des facteurs de risques personnels ou extraprofessionnels reste faible dans la survenue des TMS en milieu professionnel. Les TMS résultent principalement d'une altération du geste due à la combinaison de différentes causes.

Principale origine : l'organisation

Altération du geste

Les affections touchant le système articulaire surviennent lorsque les gestes des salariés ne sont plus réalisés dans de bonnes conditions. Il n'y a pas un bon geste mais une gestuelle adaptée aux situations de travail. Certains gestes développés au travail seront protecteurs et efficaces si aucune contrainte n'entrave leur réalisation. A l'inverse, certaines conditions peuvent limiter les variations possibles et empêcher le « geste professionnel », à savoir les postures ou les mouvements, mais aussi les connaissances des stratégies à suivre et le sens donné à son travail. On identifie ainsi 3 dimensions : biomécanique, cognitive et psychique.



Causes combinées

Cette altération du geste trouve sa source dans une combinaison de causes : organisation, management, conception des situations de travail... qui vont influencer le cadre de travail. Ainsi, lorsque les marges de manœuvre sont réduites, les conditions psychosociales et biomécaniques sont moins favorables.

Marges de manœuvre

Il est nécessaire de disposer de marges de manœuvre pour élaborer des modes opératoires originaux afin d'atteindre les objectifs assignés sans effet défavorable sur son état. Varier la façon de faire un geste, par exemple, permet de s'adapter aux variabilités productives. Pouvoir accélérer ou ralentir permet de conserver une relative autonomie par rapport au flux, de faire face aux aléas et incidents (panne, rupture d'approvisionnement...)

et de récupérer en cours de journée. Pouvoir adapter sa gestuelle aux caractéristiques des produits (poids, volume, surface, forme, matière, texture...) demandant plus de temps, d'attention, d'effort ou de précision permet de mettre en œuvre des savoir-faire acquis et de conserver intérêt et sens au travail.

Conditions psychosociales et biomécaniques

L'organisation et le fonctionnement de l'entreprise vont influencer les conditions de réalisation des gestes et la qualité des facteurs psychosociaux et biomécaniques. Leur dégradation est identifiée comme facteurs de risque :

- insatisfaction au regard d'un travail monotone, tension engendrée par la pression du temps, relations au travail tendues, manque de reconnaissance...
- répétitivité et efforts excessifs, postures articulaires extrêmes ou atypiques...

Les conséquences sur la santé des salariés et des entreprises

Si le coût humain est important (souffrance, risques d'inaptitude professionnelle, atteinte à l'image de soi, dégradation de la vie privée), le coût économique est aussi élevé pour l'entreprise.

2007 : Les frais de soins médicaux des TMS se sont élevés à 59 millions (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés - CNAMTS)

2006 : les TMS indemnisés ont engendré la perte de 7 millions de journées de travail et 710 millions de frais couverts par les cotisations des entreprises (CNAMTS)

Les TMS représentent un **coût financier important** (accidents du travail et maladies professionnelles). Toutefois, la facturation correspond aux soins et ne dit rien des dysfonctionnements de l'entreprise.

Les coûts directs

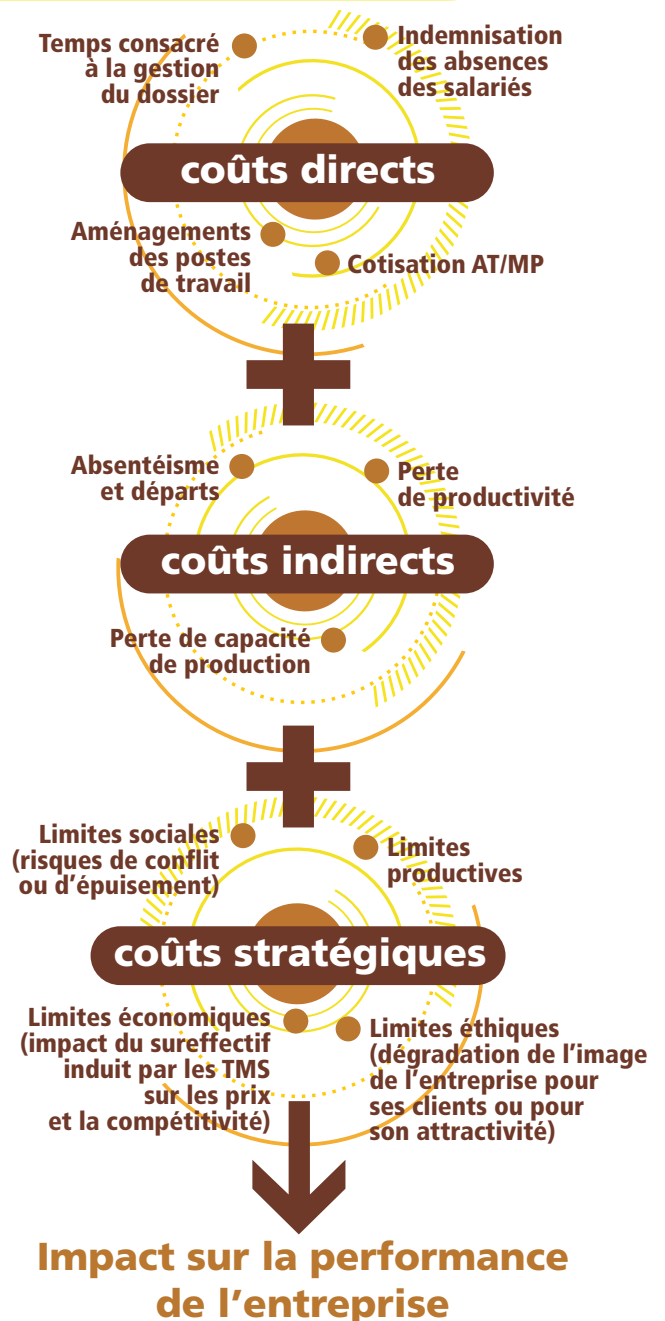
Ils sont directement imputables aux TMS et à leur gestion. Ils sont composés des cotisations à l'assurance maladie, des indemnités versées pour les salariés malades, des frais liés à la recherche et à l'aménagement des postes de travail pour les personnes victimes, et enfin des temps passés pour gérer les dossiers des salariés touchés.

Les coûts indirects

Ils sont liés aux dysfonctionnements induits par les TMS. Leur évaluation se fait avec prudence car ces coûts peuvent être mêlés à d'autres origines que les pathologies (par exemple : l'absentéisme a des causes multiples). On distingue trois catégories de dysfonctionnement : l'absentéisme et les départs ; la perte de productivité et la perte de capacité de production.

Les coûts stratégiques

Les coûts stratégiques sont une estimation chiffrée des limites qu'induisent les TMS sur les capacités de l'entreprise. Ces limites peuvent être sociales (risque de conflit ou d'épuisement), productives, économiques (impact du sureffectif induit par les TMS sur le prix et la compétitivité) ou éthiques (dégradation de l'image de l'entreprise pour ses clients ou pour son attractivité). Un fonctionnement perturbé provoque des difficultés pour l'entreprise, pour gagner ou maintenir sa position concurrentielle ; Parfois même, il pose la question de sa pérennité.



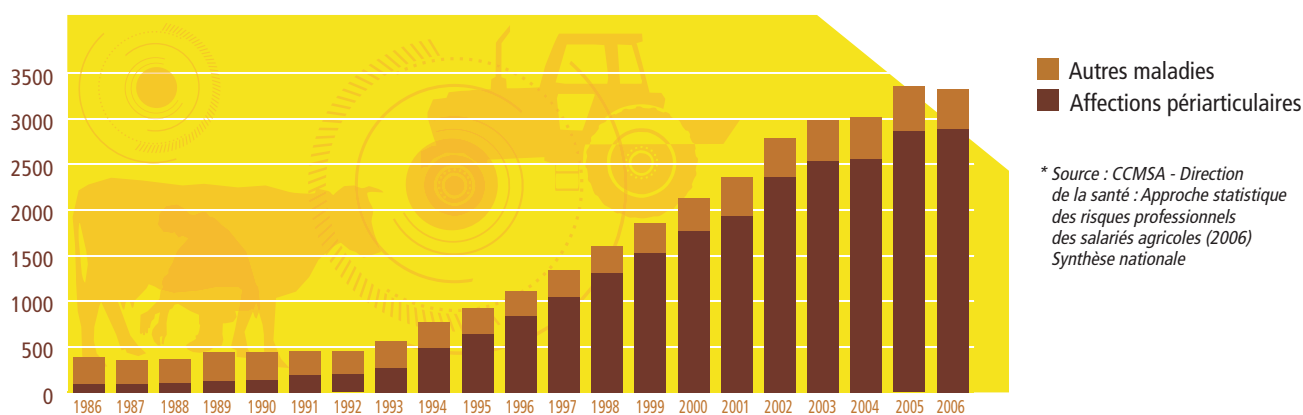
LES TMS DANS LE MILIEU AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE, UNE PROGRESSION INQUIÉTANTE

2005 : les TMS représentent 94% des maladies professionnelles reconnues pour les salariés du régime agricole

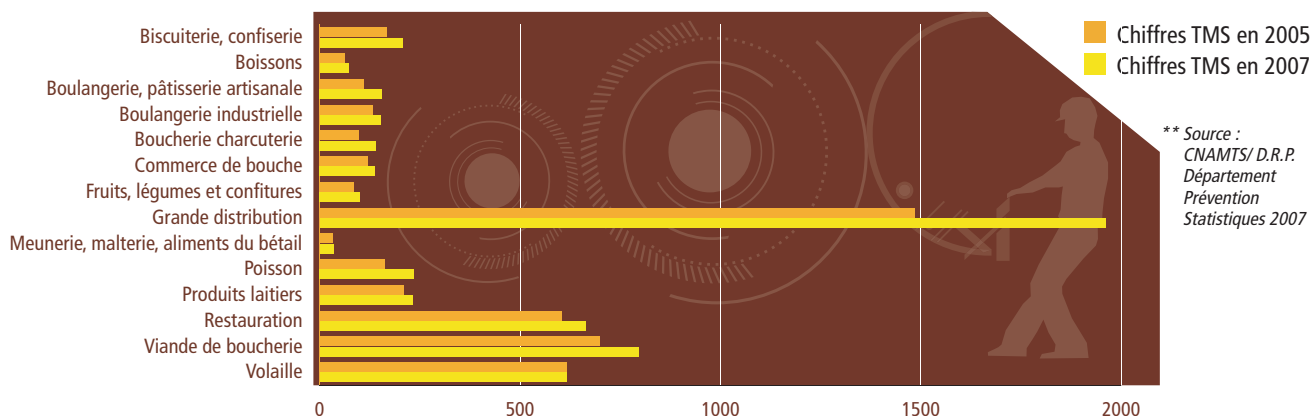
2006 : les affections périarticulaires représentent 87 % de l'ensemble des maladies

2007 : Le secteur des services, commerces et industries de l'alimentation est le secteur le plus touché par les TMS dans le régime général, avec 7083 maladies professionnelles indemnisées

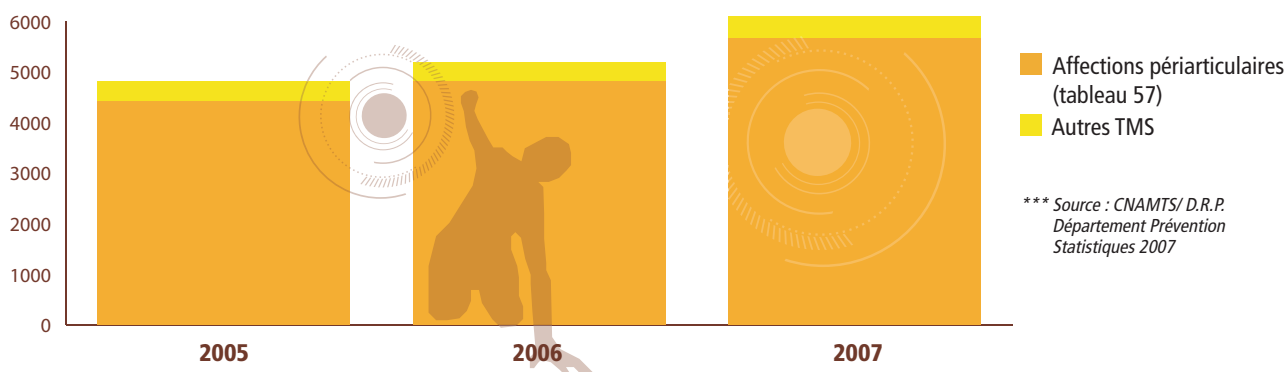
Evolution des maladies professionnelles et des affections périarticulaires avec ou sans arrêts dans le régime agricole (1986-2006)*



Les TMS dans les principaux secteurs de l'agro-alimentaire en 2007 (régime général)**



Evolution des maladies professionnelles et des affections périarticulaires dans les principaux secteurs de l'agro-alimentaire de 2005 à 2007 (régime général)***



Des salariés plus exposés aux risques

Cette augmentation des TMS chez les salariés agricoles et de l'industrie agro-alimentaire s'explique par une plus forte exposition aux risques physiques et psychosociaux que les autres salariés.

Selon l'enquête Sumer 2003¹, **les 1615 salariés du régime agricole interrogés** (production agricole, industrie agro-alimentaire...) **sont davantage exposés aux pénibilités physiques** (vibration, port de charges...) que la population active en général.

- **8 salariés agricoles sur 10** sont exposés à au moins **une contrainte posturale ou articulaire**
- **22%** des salariés agricoles restent **debout** plus de 20 heures par semaine
- **23,6%** des salariés **répètent** un même geste ou série de gestes

Les salariés agricoles sont également largement exposés aux risques psychosociaux.

- Selon le modèle de Karasek², les **salariés forestiers et de la coopération** peuvent moins souvent que les autres salariés agricoles intervenir dans leur processus de travail. Ils ont **moins de latitude**

organisationnelle.

- Ce sont les salariés des **organismes professionnels agricoles et de la coopération** qui sont astreints à la **demande psychologique la plus forte.**
- Enfin, le **niveau le plus bas de soutien social** est perçu par les **salariés en culture-élevage.** Le pourcentage de personnes appartenant au groupe "Tendu" - c'est-à-dire ayant une latitude décisionnelle faible et une demande professionnelle forte - dans le secteur agricole est de 20%.

¹ L'enquête Sumer 2003 est un outil d'évaluation des risques professionnels à l'initiative du ministère du Travail (DARES). La population étudiée comprend l'ensemble des salariés du régime du commerce et de l'industrie, du régime agricole, des hôpitaux publics, de la Poste, d'EDF-GDF, de la SNCF et d'Air France.

² Le modèle de Karasek, proposé au début des années 1980, explique le stress au travail, en croisant deux types de facteurs de stress : la demande psychologique, associée aux contraintes liées à l'exécution de la tâche, et la latitude décisionnelle qu'a un salarié sur son travail. A partir de la combinaison latitude décisionnelle et demande psychologique, Karasek a déterminé quatre groupes de salariés : les « détendus » (latitude décisionnelle forte, demande psychologique faible), les « actifs » (latitude décisionnelle forte, demande psychologique forte), les « passifs » (latitude décisionnelle faible, demande psychologique faible) et les « tendus » (latitude décisionnelle faible, demande psychologique forte).

3 questions aux Docteurs Véronique Romeas-Maurin & Christine Teisseire, médecins du travail, service de santé sécurité au travail de la Mutualité sociale agricole, dans le département du Rhône

1. Quelles sont les maladies auxquelles vous êtes le plus confrontés dans le secteur de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire ?

Les salariés du secteur de l'agriculture et de l'agro-alimentaire sont très touchés par les TMS.

Les affections du rachis lombaire sont les affections les plus invalidantes. Ensuite, viennent les pathologies des poignets et des épaules puis les affections des coudes.

2. Avez-vous constaté une augmentation des TMS dans ces secteurs ? Pourquoi ?

De 1987 à 2006, les TMS connaissent une croissance exponentielle. Depuis 2006, on constate toujours une augmentation des TMS mais plus légère. Pourtant, les affections dans le Rhône dans les secteurs agricole et agro-alimentaire se stabilisent. L'intensification du travail, les flux tendus sont générateurs de stress et donc de TMS. La mécanisation peut entraîner une forte répétitivité des gestes, un excès de sollicitation des muscles et des articulations, par exemple dans les entreprises de paysage. De plus l'exposition aux vibrations favorise l'apparition des TMS.

3. Qui est le plus touché dans l'agriculture et l'agro-alimentaire, par les TMS ?

Dans le Rhône, les plus touchées sont la viticulture, les entreprises de paysage ou de maraîchage, le centre d'insémination artificielle et les fromageries industrielles pour l'agro-alimentaire.

Dans le domaine viticole, les affections les plus courantes sont des pathologies du canal carpien et des épicondylites (inflammation des tendons du coude). Nous constatons de fréquentes maladies au niveau de l'épaule dans le centre d'insémination avec des gestes qui demandent beaucoup d'efforts et sont très répétitifs. Alors que les statistiques nationales repèrent le traitement et la découpe de viande comme secteur très marqué en fréquence de TMS, nous n'avons pas de problèmes significatifs dans le Rhône. Les postes de découpe et de désossage dans notre département sont très polyvalents et les personnes recrutées sont d'anciens bouchers avec une ancienneté dans le geste professionnel.

Comparaison des risques dans différents secteurs

Selon l'enquête Sumer 2002 - 2003, l'ensemble des secteurs de l'agro-alimentaire n'est pas touché de la même façon par les risques professionnels. Comparons les différents secteurs d'activité selon l'exposition aux contraintes organisationnelles et relationnelles, les ambiances et contraintes physiques, la latitude décisionnelle (questionnaire de Karasek). Ces facteurs de risques peuvent concourir à la survenue de TMS.

Les salariés des entreprises de travaux agricoles

Ils sont plus exposés que la moyenne des salariés agricoles, à la position accroupie, aux gestes répétitifs à cadence élevée pendant plus de 20 heures par semaine, au port de charges lourdes, aux nuisances thermiques, sonores et aux vibrations.

- **50%** de ces salariés ont des **horaires de travail contraignants**
- **Quatre sur dix** sont régulièrement obligés de se **dépêcher** pour accomplir leur travail
- **29%** ne peuvent faire varier les délais ou changer l'ordre des tâches
- **9 sur 10** connaissent des **contraintes posturales ou articulaires**
- **48%** sont astreints à au moins une **posture inconfortable** de façon prolongée
- **Plus d'un sur cinq** serait soumis à la fois à une demande psychologique forte et une autonomie décisionnelle faible

Pourcentage de salariés exposés	Total	≥ 20h/s
Contraintes posturales	90,2	
Position debout ou piétinement	51,2	20,8
Posture accroupie, en torsion	43,9	17,1
Répétition d'un même geste à cadence élevée	34,1	14,0
<i>Dont temps de cycle en minute</i>	57,1	100
Position fixe de la tête et du cou	24,4	0,8
Maintien de bras en l'air	17,1	0
Position à genoux	14	2,4
Conduite de machine mobile sur le lieu de travail	61	36,6
Nuisances thermiques	53,7	
Travail à l'extérieur, exposé aux intempéries	34,1	10,5
<i>Dont mis à disposition d'une protection cutanée, oculaire</i>	71,4-14,3	
Travail au froid	22	12,2
Manutention manuelle de charges	48,8	9,8
Bruit supérieur à 40 dB	34,1	12,2
<i>Dont mis à disposition d'une protection auditive</i>	42,9	
Bruit composant des chocs, des impulsions	17,1	2,4
<i>Dont mis à disposition d'une protection auditive</i>	28	
Travail avec machines et outils vibrants (membres sup)	24,4	2,4
Travail sur écran	19,5	4,9

Source : Les expositions professionnelles des salariés agricoles des entreprises de travaux agricoles (ETA) – Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Les salariés agricoles des travaux forestiers³

Au sein du régime agricole, ces salariés sont ceux qui cumulent le plus fréquemment des contraintes physiques fortes : contraintes posturales et articulaires répétitives et prolongées, exposition à des bruits nocifs, intempéries, vibrations transmises aux membres supérieurs. Les risques psychosociaux sont toutefois moins importants que dans les autres professions agricoles.

- **34%** de ces salariés se voient **imposer leur rythme de travail** (déplacement automatique d'un produit, d'une pièce ou par une machine)
- **60%** doivent effectuer des **rotations régulières** entre les postes et changer de poste en cas d'urgence
- **28%** des forestiers subissent au moins **deux des trois nuisances suivantes** : port de charges lourdes plus de 10 heures par semaine, posture inconfortable pendant plus de 20 heures par semaine et gestes répétés pendant plus de 10 heures par semaine

Pourcentage de salariés exposés	1982	2003
	Total	Total ≥ 20h/s
Contraintes posturales		93,3
Position debout ou piétinement		68,9 38,8
Posture accroupie, en tension		39,8 10,7
Répétition d'un même geste à cadence élevée	43	34,1 8,7
<i>Dont temps de cycle <1 minute</i>		65,6 100
Position fixe de la tête et du cou		14,6 4,9
Maintien de bras en l'air		14,6 1
Position à genoux		13,6 0
Bruit supérieur à 85dB	61,2	74,8 43,7
<i>Dont mise à disposition d'une protection auditive</i>		85,7 93,3
Bruit comportant des chocs, des impulsions		21,4 10,7
<i>Dont mise à disposition d'une protection auditive</i>		86,4
Manutention manuelle de charges	52	59,2 18,4
Travail à l'extérieur, exposé aux intempéries	76,2	56,3 35
<i>Dont mise à disposition d'une protection cutanée</i>		56,9
<i>Dont mise à disposition d'une protection oculaire</i>		10,3
Travail avec machines et outils vibrants	54,4	55,3
Vibrations transmises aux membres supérieurs	49,4	51,5 18,4
Vibrations créées par des installations fixes	6	7,8 3,9
Conduite de machine mobile sur le lieu de travail	19,7	39,8 11,7
Travail sur écran		21,4 3,9

Source : Les expositions professionnelles des salariés agricoles des travaux forestiers – MSA

³ Travaux forestiers, sylviculture, exploitation de bois, scieries fixes

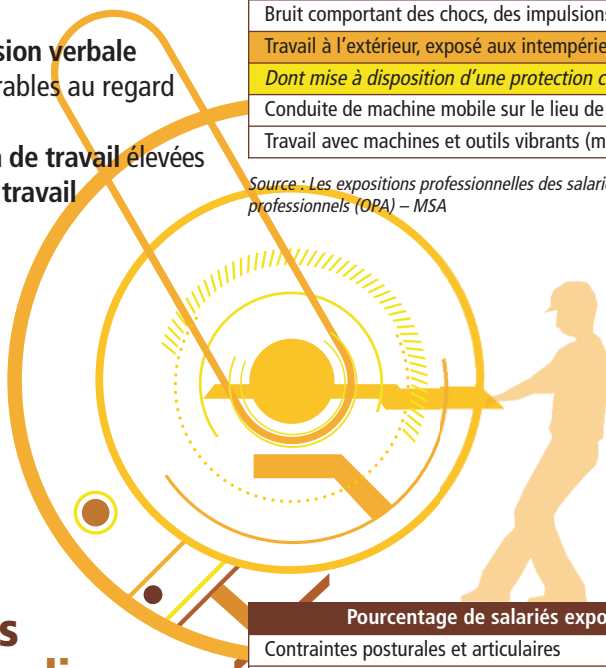
Les salariés agricoles des organismes professionnels agricoles (OPA)⁴

Ce sont ceux qui ressentent la plus forte demande psychologique, tant dans la rapidité, l'intensité, la densité du travail que dans le morcellement et l'imprévisibilité des tâches. L'obligation de se dépêcher pour accomplir le travail, les contraintes relationnelles, les contraintes liées à la position statique devant l'écran et les risques psychosociaux les caractérisent aussi.

- **80,5%** de ces salariés ont des **contacts directs ou par téléphone** avec les clients, dont **13%** ont des rapports tendus
- **1 sur 2** est exposé au risque d'**agression verbale**
- **3/4** présentent des situations défavorables au regard des **risques psychosociaux**
- **60%** ont une **charge et une pression de travail** élevées
- **37%** ont un **faible contrôle sur leur travail**

Pourcentage de salariés exposés	1982	2003	
	Total	Total	≥ 20h/s
Travail sur écran		84,8	60,4
Contraintes posturales et articulaires		62,4	
Position fixe de la tête et du cou		42,6	29,4
Posture accroupie, en tension		20,6	8,4
Position debout ou piétinement		15,7	3
Répétition d'un même geste à cadence élevée	7,9	6,1	0,8
Dont temps de cycle <1 minute		41,7	100
Maintien de bras en l'air		5,8	0,5
Position à genoux		5,6	0
Manutention manuelle de charges	2,8	20,8	0
Bruits gênants		10,4	3,8
Bruit supérieur à 85dB	1,4	1,5	0
Bruit comportant des chocs, des impulsions		1,3	0,5
Travail à l'extérieur, exposé aux intempéries	5,6	2,5	0,8
<i>Dont mise à disposition d'une protection cutanée</i>		60	
Conduite de machine mobile sur le lieu de travail	1,2	2	0
Travail avec machines et outils vibrants (membres sup.)	0,1	1,5	0,3

Source : Les expositions professionnelles des salariés agricoles des organismes professionnels (OPA) – MSA



Les salariés agricoles des entreprises de jardins espaces verts (JEV)

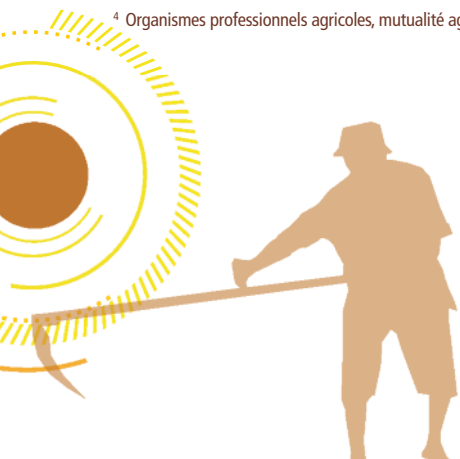
Ils subissent davantage des **contraintes relationnelles** (risques d'agressions verbales ou physiques), sont plus fréquemment exposés à des **nuisances physiques** et sont plus fréquemment astreints à certaines **postures inconfortables**.

- **50%** de ces salariés ont des **exigences psychologiques élevées**
- Mais **2/3** ont une **latitude décisionnelle forte**

Pourcentage de salariés exposés	Total	≥ 20h/s
Contraintes posturales et articulaires	87,8	
Position debout ou piétinement	8,2	33,1
Posture accroupie, en tension	53,4	2
Position à genoux	50,7	2
Maintien de bras en l'air	37,8	2,7
Répétition d'un même geste à cadence élevée	31,8	7,4
<i>Dont temps de cycle <1 minute</i>	44,7	30,4
Position fixe de la tête et du cou	15,5	2,7
Nuisances thermiques	82,4	
Travail à l'extérieur, exposé aux intempéries	81,1	50,8
<i>Dont mise à disposition d'une protection cutanée, oculaire</i>	40-20	
Travail au chaud	4,1	2
Conduite de machine mobile sur le lieu de travail	42,6	6,8
Bruit supérieur à 85dB	77	22,3
<i>Dont mise à disposition d'une protection auditive</i>	74	
Bruit comportant des chocs, des impulsions	19,6	2
<i>Dont mise à disposition d'une protection auditive</i>	55,2	
Manutention manuelle de charges	69,6	12,2
Travail avec machines et outils vibrants (membres sup.)	62,8	11,5
Travail sur écran	18,2	7,4

Source : Les expositions professionnelles des salariés agricoles des jardins-espaces verts (JEV) – MSA

⁴ Organismes professionnels agricoles, mutualité agricole, crédit agricole, autres OPA



Les salariés agricoles en culture élevage⁵

Ils ont un temps de travail important, des postures inconfortables et des contraintes articulaires associées aux gestes répétitifs (viticulture en particulier).

- **30%** de ces salariés ont une **charge de travail** importante
- **15%** effectuent des **astreintes**.
- **1 sur 5** travaille dans la **position à genoux** (exposition moins de 10h par semaine pour les ¾ d'entre eux)
- **4 sur 10** ne sont soumis à **aucune tension**
- **50%** ont une **latitude décisionnelle faible**

⁵ Culture-élevage, cultures spécialisées, élevage spécialisé de gros animaux, élevage spécialisé de petits animaux, entraînement, dressage, haras, conchyliculture, cultures et élevages non spécialisés, viticulture.

Les TMS : une prépondérance dans la viticulture et le traitement de la viande

Le secteur de la viticulture est le premier en nombre de pathologies professionnelles reconnues sur le plan national chez les salariés, et le secteur du traitement de la viande de gros animaux le premier en fréquence de TMS.

Pourcentage de salariés exposés	1982	2003	
	Total	Total	≥ 20h/s
Contraintes posturales et articulaires		84,2	
Position debout ou piétinement		63,1	32,1
Répétition d'un même geste à cadence élevée	29	27,7	12,2
Dont temps de cycle <1 minute		68,8	61
Posture accroupie, en tension		25,6	4,5
Position fixe de la tête et du cou		17,3	5,7
Maintien de bras en l'air		10,1	0,9
Position à genoux		8,6	0,3
Manutention manuelle de charges	31,6	50,9	9,2
Travail sur écran		47,9	15,8
Bruit supérieur à 85dB	16,2	28,9	9,6
Dont mise à disposition d'une protection auditive		51,5	71,9
Bruit comportant des chocs, des impulsions	12,2	5,3	
Dont mise à disposition d'une protection auditive		55,7	
Conduite de machine mobile sur le lieu de travail	12	28	2,1
Travail au froid, moins de 15° C		23,8	14,3
Dont mise à disposition d'une protection cutanée		70	
Travail à l'extérieur, exposé aux intempéries	15,2	13,7	3,9
Travail avec machines et outils vibrants (membres sup.)	2,6	6,3	0,3
Travail au chaud, (> 24° C)		6,3	2,4

Source : Les expositions professionnelles des salariés agricoles en culture élevage – MSA

Les salariés agricoles de la coopération⁶

Ils connaissent les contraintes organisationnelles les plus fortes, de longues semaines de travail, des contraintes articulaires, notamment la répétition de mêmes gestes à une cadence élevée. Ils sont également les plus exposés à des situations de tension au travail. Ils sont ainsi près de deux fois plus exposés à un risque d'agression verbale ou physique que l'ensemble des industries agro-alimentaires.

- **41%** de ces salariés se voient imposer **des délais à respecter** (cadence automatique, ordre imposé des tâches)
- **66%** ont recours au **travail le samedi** et 45% les dimanche et jours fériés
- **9%** ont des **relations tendues** avec la clientèle
- **2/3** ne bénéficient **pas d'un soutien social**
- **24%** sont soumis au **travail dans le froid**

⁶ Coopération ; coopératives de stockage, conditionnement (autres que fleurs, fruits, légumes) et d'approvisionnement de produits divers ; coopératives de collecte, distribution et traitement des produits laitiers ; coopératives de traitement de la viande (sauf volailles) ; coopératives de conserveries de produits autres que la viande ; coopératives de la vinification ; coopératives d'insémination artificielle ; coopératives de distillation ; coopératives de meunerie, panification ; coopératives de stockage et conditionnement de fleurs, fruits, légumes ; coopératives de traitement des viandes de volaille et coopératives diverses.

Pourcentage de salariés exposés	1982	2003	
	Total	Total	≥ 20h/s
Contraintes posturales et articulaires		87,9	
Position debout ou piétinement		65,9	26,6
Posture accroupie, en tension		40,4	6,5
Répétition d'un même geste à cadence élevée	23	30,5	7,8
Dont temps de cycle <1 minute		60,3	69,4
Position à genoux		21,6	1,3
Position fixe de la tête et du cou		14,9	4,5
Maintien de bras en l'air		14,5	1,1
Travail à l'extérieur, exposé aux intempéries	75,6	54,4	32
Dont mise à disposition d'une protection cutanée		48,4	
Dont mise à disposition d'une protection oculaire		2,8	
Manutention manuelle de charges	35,8	52,7	7,8
Conduite de machine mobile sur le lieu de travail	38,7	49,9	14,7
Bruit supérieur à 85dB	7,8	30,7	6,5
Dont mise à disposition d'une protection auditive		40,1	56,7
Bruit comportant des chocs, des impulsions		5,8	0,4
Dont mise à disposition d'une protection auditive		33,3	
Travail avec machines et outils vibrants (membres sup.)	7,2	19,9	1,1
Travail au chaud, (> 24° C)		12,3	3
Travail sur écran		11	3,2

Source : Les expositions professionnelles des salariés agricoles de la coopération – MSA

Construire la prévention

Pour être efficace, l'entreprise doit construire son projet de prévention sur plusieurs principes.

Une approche globale du « geste »

Le geste est l'expression de la personne au travail, il convient de le prendre en compte dans sa globalité.

La prévention devra ainsi intégrer une meilleure reconnaissance du travail et des compétences mises en œuvre dans le geste.

Il est donc fondamental de considérer les autres aspects de l'activité : la prise d'informations, la charge mentale, les difficultés de l'apprentissage, les savoirs acquis de l'expérience, l'organisation des collectifs, la reconnaissance...

Si les aménagements des situations de travail sont nécessaires pour réduire les contraintes physiques, une conception de poste qui est pensée en dehors de l'organisation globale du travail peut se révéler inefficace, voire développer des effets négatifs. C'est par exemple le cas d'un système de fermeture automatique de caisse en carton, installé sans examen approfondi des conditions de son implantation (*cf. exemple ci contre*).

Activité :

**Fabrication
de produits surgelés**

Effectif : 200 salariés
Région : Pays-de-la-Loire

Intégrer les dysfonctionnements

Le développement des TMS, combiné à l'avancée en âge des salariés, expose cette entreprise à des risques de vieillissement prématuré. L'un des points-clés ressortant du diagnostic est l'intégration des dysfonctionnements au conditionnement qui nécessitent de retirer dans l'urgence les produits de la ligne. Il s'agit de rechercher des réponses organisationnelles et techniques. Au plan psychique tout d'abord (stress), au plan physique (plus forte exposition aux risques, notamment lombalgies et TMS) et enfin au plan économique (pertes de produits par rupture de la chaîne du froid).

Activité :

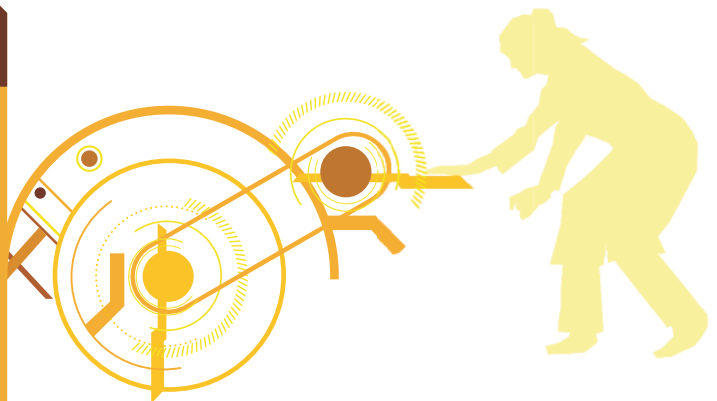
**Transformation
et conditionnement
d'herbes aromatiques**

Effectif : 250 salariés
Région : Ile-de france

Geste contraint, TMS assuré

En forte croissance, cette entreprise est confrontée à une apparition des TMS, témoignant des limites d'un procédé trop artisanal alors que l'activité est devenue industrielle. Au-delà de l'identification des risques au sein des ateliers, la démarche mise en œuvre permet aux différents acteurs de groupes de travail et du comité de pilotage de confronter leurs points de vue et de mieux comprendre la problématique TMS au sein de leur entreprise. Par exemple, dans l'un des ateliers, le service maintenance a conçu un système de fermeture automatique de caisse en carton.

Loin d'améliorer les conditions de travail, cette automatisation génère une exposition supplémentaire en contraignant le geste. L'opérateur est obligé de stopper le geste naturel qui le pousse à fermer la caisse manuellement. Dans ce cas, c'est l'automatisation qui devient facteur de TMS et non le geste manuel.



Une mise en lien entre les pathologies et l'organisation du travail

La prévention vise à redonner des possibilités de régulation aux salariés leur permettant d'assurer la production tout en préservant leur santé. Les solutions techniques d'aménagement des postes doivent être ainsi complétées par des solutions touchant à la rotation, à la formation et les parcours professionnels, à la composition des équipes de travail et aux possibilités d'entraide, à la formation de l'encadrement de proximité, à la conception des produits et processus de production. Concernant la rotation, elle peut avoir des effets positifs à condition qu'elle soit précédée par une analyse notamment des situations de travail et de réduction des risques sur les postes concernés les plus pénibles.

Activité :

Abattage de bœufs et de porcs

Effectif : **650 salariés**

Région : **Pays-de-la-Loire**

Implication de tous contre les TMS

Une entreprise spécialisée dans l'abattage de bœufs et de porcs est confrontée à une hausse des cas de TMS, génératrices de difficultés dans l'organisation du travail.

Des journées de formation sont organisées pour sensibiliser et impliquer et faire évoluer l'encadrement sur les questions de santé au travail.

Une réussite car la question des TMS n'est plus imputée à l'individu, mais bien aux conditions de réalisation du travail. La prévention des TMS est intégrée dans la politique sécurité/santé de l'entreprise.

Activité :

fabrication de fromages

Effectif : **230 salariés**

Région : **Poitou-Charentes**

Démarche participative, un autre goût pour le fromage

Dans cette fromagerie en pleine croissance, la survenue de tendinites est l'occasion d'une démarche de prévention des risques, à la fois participative et pluridisciplinaire. La démarche est conduite par un groupe Projet réunissant : la direction, les responsables de chaque secteur, les chefs d'équipes, les membres du CHSCT et du CE et le médecin du travail.

Le contrôleur CRAM et l'inspection du travail sont invités pour les moments clés du projet.

Ce travail d'équipe pluridisciplinaire permet d'ouvrir sur des pistes de solutions très diversifiées et d'obtenir des engagements sur des modifications de l'existant comme sur l'enrichissement du cahier des charges du projet d'agrandissement de l'atelier de conditionnement.

La participation de tous les acteurs de l'entreprise

Un engagement fort de l'entreprise et en particulier de ses acteurs-clés est nécessaire.

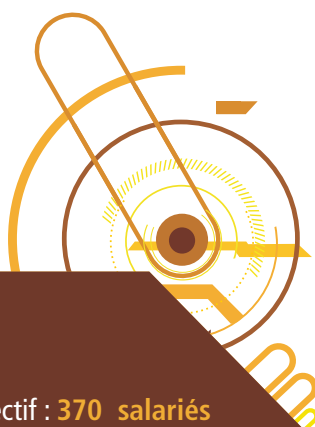
Elle induit une participation des différents services de l'entreprise (RH, méthodes, qualité, sécurité...). Elle doit être gérée comme un projet avec un engagement fort de la direction, des étapes d'information et de mobilisation, d'identification et d'analyse des risques, de définition et de mises en place d'actions de prévention. Cette problématique des conditions de travail doit aussi être reliée à celles de la qualité, de la production ou des ressources humaines. Les représentants du personnel (CHSCT ou DP), mais aussi les salariés doivent être impliqués à toutes les étapes du processus d'évaluation des risques et dans la recherche des solutions.



La pérennité de la démarche

La prévention des TMS doit s'inscrire dans la durée et être intégrée dans une stratégie durable de l'entreprise. Il est donc nécessaire d'anticiper la continuité de la démarche au-delà des changements de stratégie, de management, d'organisation, de départ d'un responsable de l'entreprise ou malgré l'absence longue durée de certains membres du groupe de travail.

Pour ce faire, le risque TMS doit être évalué par les entreprises comme tous les autres risques (obligation légale et réglementaire). Le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) doit être actualisé régulièrement pour détecter, évaluer les nouveaux risques et les prévenir (Voir annexe p.17).



Activité :
Abattoir

Effectif : **370 salariés**
Région : **Basse-Normandie**

Transmission de savoir-faire

Cette entreprise engage une étude ergonomique des postes de découpe potentiellement sources de TMS. L'objectif : aboutir à la rédaction d'un cahier des charges pour la conception des tapis de découpe. Les premières actions, réalisées avec le concours du médecin du travail, portent sur l'analyse d'une partie des données médicales anonymisées et recueillies dans le respect du secret médical. Les types de pathologies sont identifiées, ainsi que la prévalence de TMS des membres supérieurs et dorso-lombaires. Elles touchent plus particulièrement les salariés de l'atelier de découpe, avec une évolution croissante du nombre de plaintes, sans pour autant qu'une maladie professionnelle n'ait été déclarée. L'examen des variables démographiques (âge et ancienneté) montre que les salariés touchés par ces pathologies sont relativement jeunes (< 40 ans) et peu expérimentés (< 10 ans). Les plus anciens sont relativement épargnés. Des pistes de réflexion sont proposées pour créer des fonctions de tuteurs pour transférer les savoirs faire aux plus jeunes.

Activité :
**Transformateur
de céréales**

Effectif : **82**
Région : **PACA**

Le document unique, un outil de prévention

Cet établissement est doté d'une politique de prévention volontariste. Cependant, le document unique est géré comme une exigence réglementaire et non comme un outil de prévention. Faute de méthodologie adaptée, le nombre d'accidents du travail demeure élevé et deux TMS sont déclarés. Après une analyse du travail et des données, des groupes de travail sont mis en place. L'évaluation des risques a notamment permis d'apporter des améliorations techniques et organisationnelles aux postes de travail. L'animateur sécurité s'est formé à l'ergonomie et la conception pour mener le projet de construction d'un nouvel atelier de production. La direction a transformé sa fonction en responsable sécurité avec des missions d'approche plus globale. Au terme de cette démarche, le document unique est devenu, pour l'entreprise, un véritable outil de travail à partir duquel sont décidées les améliorations apporter. Il sert de base pour les réunions du CHSCT.

Le suivi de la santé de la population

Constituer des données médico-professionnelles concernant la population au travail est utile pour élaborer des indicateurs plus précoces et orienter les actions de prévention. Ces données anonymisées et traitées dans leur ensemble vont croiser les caractéristiques de la population et les autres items renseignés. En mettant en lien la santé des salariés, leurs itinéraires professionnels et les contraintes de travail, le médecin du travail et les acteurs de l'entreprise vont ensemble construire des indicateurs de santé au travail et suggérer des actions pour lever les difficultés. Le Service de Santé au Travail de l'entreprise joue un rôle majeur avec le service des ressources humaines. Il propose des appuis pour analyser des situations... L'un des enjeux est le maintien dans l'emploi et dans la durée des salariés en préservant leur employabilité, par exemple en organisant le tutorat qui permet aux anciens de transférer leur savoir-faire aux nouveaux salariés (exemple ci-contre).

Faire appel aux institutions de prévention

De nombreux organismes peuvent accompagner les démarches de prévention.

Le Réseau ANACT

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de Travail (ANACT) est un établissement public administratif dont l'objectif est d'aider les entreprises de toute taille à mettre en œuvre des démarches pour améliorer à la fois l'efficacité des organisations et la situation des salariés : interventions courtes ou longues, actions collectives territoriales, de branches ou interprofessionnelles... Elle constitue avec les Associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) un réseau présent dans toute la France.

www.anact.fr

La CCMSA et le réseau des caisses de MSA

La Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA) contribue, avec les caisses départementales et pluridépartementales (MSA), à la mise en œuvre de la politique sociale agricole définie par le ministère de l'Agriculture. Ce régime de protection sociale du monde agricole et rural en France gère la protection légale et complémentaire de l'ensemble de la profession agricole. Son action en matière de Santé et Sécurité au travail en fait le seul régime de protection sociale à gérer, en son sein, la médecine du travail et la prévention des risques professionnels.

www.msa.fr

Les services d'inspection du travail en agriculture

Depuis le 1^{er} Janvier 2009, les services de l'Inspection du travail en agriculture (DDTEFP) et les techniciens régionaux de prévention rattachés à la DRTEFP veillent à l'application de la réglementation du travail et assurent les missions de prévention des risques professionnels.

<http://agriculture.gouv.fr/>

La CNAMTS et les CRAM

La Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) définit les politiques de gestion du risque et pilote le réseau d'organismes chargés de les mettre en œuvre. Organismes privés, les Caisses primaires d'assurance maladie assurent les relations de proximité avec les publics de l'Assurance maladie.

Les Caisses régionales d'assurance maladie s'attachent notamment, à l'échelle régionale, à rendre meilleure la sécurité dans les entreprises en veillant à l'application de la réglementation et en assurant une mission de veille et de conseil permanent.

www.risquesprofessionnels.ameli.fr

Interview de **Hélène FOURCADE**

Technicien régional de prévention en agriculture, DRTEFP de Toulouse

Lors de la conférence sur les conditions de travail du 4 Octobre 2007, la prévention des TMS a été mise en avant comme une priorité nationale. Il s'agit de faire prendre conscience que la lutte contre les TMS est possible et profitable aussi bien pour les entreprises que pour les salariés.

La prévention des TMS est donc une action prioritaire retenue par le ministère de l'Agriculture depuis janvier 2008 et pour les années suivantes.

Il s'agit de réaliser un certain nombre d'améliorations des situations de travail et de valoriser le caractère exemplaire des actions qui auront été réussies afin de les transférer dans les autres entreprises concernées.

Ces actions seront conduites en liaison étroite avec l'ensemble des services en charge de la prévention (CCMSA, CRAM, ARACT), les partenaires sociaux et les services d'inspection du travail du régime général. A cet effet, il nous est demandé de mobiliser les ARACT et les crédits du FACT pour encourager les entreprises volontaires et diffuser les bonnes pratiques.

Le ministère, en 2008, nous demande :

- de mobiliser les branches professionnelles concernées en leur proposant une démarche visant à réduire les TMS,
- d'identifier, avec l'aide des services de la CCMSA, les entreprises présentant un nombre élevé de TMS,
- de repérer au moins 5 entreprises volontaires par région pour engager des actions d'études et d'amélioration des postes de travail pour lutter contre les TMS et réaliser des actions pilotes transférables aux autres entreprises de la région, notamment dans celles de la filière avicole ou de la transformation de la viande,
- de participer aux réunions de CHSCT des entreprises concernées,
- d'encourager les entreprises concernées à conclure un contrat de prévention, dans les secteurs couverts par des conventions d'objectifs,
- d'encourager également la conclusion de dossiers FACT...

Pour répondre à ces attentes, le service a mis en place au niveau régional, un groupe de travail (MSA, MIDACT...). Cette action est reconduite pour 2009.

Des exemples de prévention issus des projets et interventions du Réseau ANACT

Les clubs d'entreprises

Depuis 2000, le Réseau ANACT est à l'initiative de la création de clubs d'entreprises en région, pour accompagner autrement et dans la durée les entreprises dans leur démarche de prévention des TMS.

Ces clubs ont pour objectif de favoriser la prévention durable des TMS en privilégiant à la fois la confrontation des pratiques entre les entreprises, l'apport de connaissances du réseau ANACT sur le sujet et la réalisation de travaux spécifiques (ex. : étude sur le coût des TMS). En 2006, 8 régions étaient concernées (Basse-Normandie, Bretagne, Centre, Franche-Comté, Haute-Normandie, Lorraine, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes), regroupant environ 80 entreprises de tous secteurs autour de cette problématique.

Deux clubs d'entreprises sont spécifiques à l'agro-alimentaire : en Bretagne et, depuis 2008, en Provence-Alpes-Côte-d'Azur en partenariat avec la Fédération régionale des industries agro-alimentaires (FRIAA).

Pour un directeur des Ressources Humaines d'une entreprise productrice de steaks hachés surgelés, les rencontres sont très positives. Son entreprise a rejoint le club d'entreprises TMS de la région Centre : « les rencontres nous ont surtout aidés à mieux comprendre les différents éléments pouvant entraîner des maladies professionnelles et donc à ne pas uniquement assimiler les TMS à un problème « biomécanique ». En outre,

l'ouverture vers d'autres entreprises avec des interlocuteurs de cultures différentes (infirmières, responsables sécurité, RH...) est extrêmement enrichissante et permet de couvrir l'ensemble des problématiques rencontrées. »

Le projet ergoconception mené dans le secteur agro-alimentaire

Entre 2005 et 2007, l'ARACT des Pays de la Loire a conduit une action dont l'objectif était d'aider les entreprises des secteurs de l'agro-alimentaire et du végétal de la région à intégrer efficacement et durablement les conditions de travail dans leurs projets d'investissement. Cette démarche était soutenue par

L'exemple du club d'entreprises breton

Dans le secteur agro-alimentaire de la région Bretagne, la prévention des TMS est un sujet de préoccupation. Depuis 2002, une charte pour le développement pérenne de l'agriculture et de l'agro-alimentaire en région a été paraphée par une cinquantaine de signataires. A la suite de cette charte, les acteurs locaux ont mis en place un dispositif d'actions dont l'un des points forts est la création, en 2004, d'un club d'entreprises sous l'égide de l'Association bretonne entreprises de l'agro-alimentaire (ABEA).

Qui a rejoint ce club ?

Animé par l'ARACT Bretagne, ce club rassemble une dizaine d'entreprises employant de 23 à 1121 salariés. Il représente différents métiers : abattage, découpe de viande, fromage, conditionnement d'œufs, transformation des poissons, plats cuisinés... Chaque entreprise est doublement représentée par un responsable décisionnel (directeur, DRH, responsable de production) et un correspondant opérationnel (animateur sécurité/environnement le plus souvent).

Comment le club fonctionne-t-il ?

L'ABEA et l'ARACT ont opté pour un rythme de trois rencontres par an. L'entreprise qui accueille la réunion présente dans le détail une expérience qu'elle a menée. Après une visite des ateliers et un déjeuner, les participants échangent sur les pratiques de prévention des TMS.

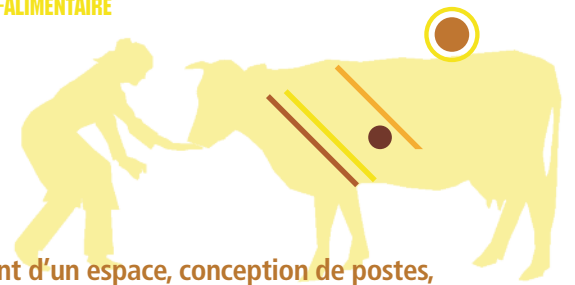
A quoi sert ce club ?

Ces rencontres ont notamment permis aux membres du club de rédiger un guide « Amélioration de la performance et prévention des TMS » à destination des dirigeants des entreprises de l'industrie agro-alimentaire. Ce guide présente les résultats obtenus par les entreprises et souligne notamment les conditions de réussite des démarches engagées.

in Travail & Changement n° 315

la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt et par le Conseil régional des Pays de la Loire. L'ARACT proposait aux entreprises de les accompagner dans leur projet de conception aux différentes phases du projet :

- en amont, dès la définition des besoins, notamment en termes de conditions de travail,
- en appui à l'équipe projet (construction du cahier des charges, simulation / prototype, réception des équipements, participation des salariés),
- en soutien méthodologique (ergonomie, prévention des TMS, conduite de projet de conception).



Des entreprises au cas par cas⁷

Allongement de la période de production, réduction de l'encombrement d'un espace, conception de postes, mise en place de prototypes... des solutions de prévention et de réduction des TMS sont possibles.

Activité :

chocolaterie artisanale

Effectif : 100 salariés
Région : Aquitaine

100% prévention

En phase de croissance, une chocolaterie est confrontée à la nécessité d'augmenter ses volumes de production. Résultat : de nouvelles contraintes pour les salariés, facteurs de TMS.

L'activité de l'entreprise étant fortement saisonnière, la prévention passe par un lissage de la production en allongeant la période de production pour anticiper les commandes. Ceci permet de diminuer les heures supplémentaires, de former les intérimaires avant la montée en cadence et leur transmettre les savoir-faire de prudence, de limiter la durée d'exposition aux risques de TMS, d'augmenter les marges de manœuvre face aux nombreux aléas, et ainsi diminuer le stress lié à la crainte de ne pas atteindre les objectifs de production à temps.

Activité :

production de steak hachés surgelés

Effectif : 150 salariés
Région : Centre

Steaks hachés garantis sans TMS

Charges lourdes, cadence élevée, travail au froid, positions inconfortables... un groupe agro-alimentaire, producteur de steaks hachés surgelés, s'est impliqué dans une démarche sécurité visant à enrayer les TMS sur les postes de conditionnement de steaks hachés. Depuis trois ans, les maladies professionnelles ont été divisées par huit. Un diagnostic a permis de mettre en œuvre une rotation de poste toutes les heures, des changements de main, le recrutement de salariés supplémentaires. Une réflexion est également lancée pour automatiser les postes de conditionnement sans répercussion humaine négative. Après la mise en place d'un prototype, il est déployé sur toutes les lignes.

Activité :

Elevage de volailles

Effectif : 770 salariés
Région : Pays de la Loire

Réduire l'encombrement dans un couvoir

A la suite de la montée du taux d'absentéisme pour arrêt de travail, le développement des restrictions médicales et des déclarations de maladies professionnelles (notamment des TMS), un couvoir industriel entreprend de réorganiser le travail, en liant performance et amélioration des conditions de travail. L'analyse a notamment révélé que l'action devait prioritairement s'engager autour de l'espace de tri (réception, désinfection et tri des œufs) particulièrement encombré, alors qu'il ne paraissait pas prioritaire. La résolution de l'encombrement de cet espace a permis d'améliorer par ricochet l'encombrement et l'organisation du travail sur d'autres espaces « adjacents ».

Activité :

abattage et découpe de dindes

Effectif : 300 salariés
Région : Bretagne

Gel des accidents du travail

Coupures, risques d'amputations, troubles musculo-squelettiques dans l'atelier de découpe des produits congelés d'une PME d'abattage et de découpe de dindes. A l'origine : des scies à rubans utilisées régulièrement par les salariés. L'entreprise y a remédié à travers une démarche participative qui a permis de mettre au point un système pour sécuriser l'utilisation des scies. Après plusieurs mois de travail, un prototype est devenu une nouvelle machine. Sa mise en place a entraîné une amélioration globale dans l'entreprise : moins de stress lié à la peur de se couper, réduction des sollicitations articulaires, facilitation de la gestion de la rotation et de la polyvalence...

⁷ Cas d'entreprises (issus des interventions du Réseau ANACT)



Maladies professionnelles / Tableaux des TMS

A partir de 1991, les TMS sont reconnus comme maladies professionnelles à partir des tableaux suivants (pour le Régime général) :

MP 57 : affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

MP 69 : affections provoquées par les vibrations de certaines machines-outils

MP 79 : lésions chroniques du ménisque

MP 97 : affections chroniques du rachis lombaire dues aux vibrations

MP 98 : affections chroniques du rachis lombaire dues aux charges lourdes

Et à compter de 1993, à partir des tableaux suivants (pour le Régime agricole) :

MP 57 : Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes

MP 39 : Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de Travail

MP 57 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier

MP 57 bis : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle habituelle de charges lourdes

Evaluation des risques

L'évaluation des risques résulte de la transposition de la directive européenne du 12 juin 1989 par la loi du 31 décembre 1991 intégrée dans le Code du travail à l'article L 4121 – 2. Le dispositif réglementaire a été complété par le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant sur la création d'un document unique qui formalise les résultats de l'évaluation des risques (Article R 4121 – 2 du Code du Travail). L'employeur doit y répertorier de manière exhaustive les risques encourus par le salarié. L'évaluation des risques est l'étape incontournable et préalable à l'élaboration du plan d'actions prévu par le législateur (obligation de moyens et de résultats).

Le document unique (R 4121 – 1)

C'est le support de l'évaluation. Il assure la cohérence, la traçabilité de l'évaluation.

Le document unique n'a pas de forme prescrite. (Cnil)

Il est accessible aux IRP et aux salariés

Il est réalisé et tenu à jour par l'employeur. Le CHSCT est étroitement associé. Sa fréquence d'actualisation est annuelle voire plus si modification importante. Il ne se substitue pas aux autres documents obligatoires.

Les troubles musculosquelettiques (TMS), un enjeu de santé au travail

Ouvrages

Troubles musculosquelettiques et travail. Quand la santé interroge l'organisation (nouvelle édition revue et augmentée) - Fabrice BOURGEOIS et. Alii, ANACT, avril 2006, 308 pages

Brochures

Prévenir les TMS – Repères pour agir dans l'entreprise, ANACT, novembre 2008, 16 pages

L'approche économique des TMS - Collection Le point sur, ANACT, février 2008, 6 pages

Les troubles musculosquelettiques (TMS) dans l'industrie agro-alimentaire

Réseau veille et prévention des risques psychosociaux - juillet 2007, 28 pages

Le point des connaissances sur les troubles musculosquelettiques du membre supérieur (TMS) – Éditions INRS, ED 5031, 2006, 4 pages

Sites Internet

Site du ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, dédié aux TMS

www.info-tms.fr/

www.travailler-mieux.gouv.fr/Le-CHSCT-une-instance-ressource.html

Site de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) avec un dossier consacré aux TMS

www.anact.fr/portal/page/portal/AnactWeb/NOTINPW_DOSSIERS_THEMATIQUES/W_A_1_SANTE_TRAVAIL/W_D_1_2_TROUBLES_MUSCULO

Site de l'Institut national de recherche et sécurité (INRS) avec un dossier consacré aux TMS

www.inrs.fr/htm/les_troubles_musculosquelettiques_tms_membre.html

Le site des accidents du travail et des maladies professionnelles

www.risquesprofessionnels.ameli.fr/

Brochures

Observatoire des troubles musculosquelettiques des salariés agricoles ; synthèse nationale 2002-2006, Mutualité sociale agricole (MSA), 31 pages

Le risque d'accident des salariés agricoles en 2005 – MSA, juillet 2008, 108 pages

Approche statistique des risques professionnels des salariés agricoles – 2006, Synthèse nationale, Caisse Centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA)

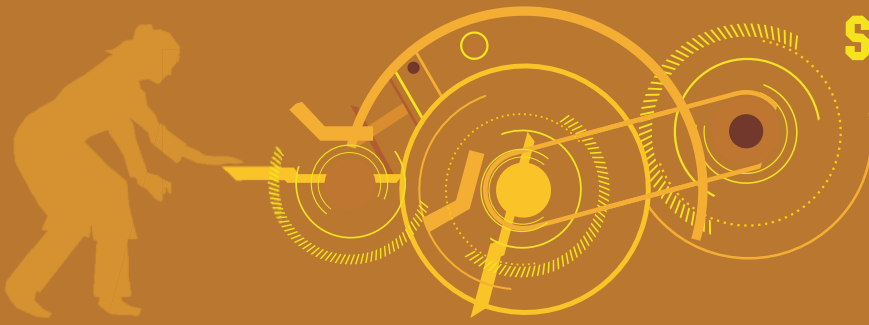
Opinion des salariés agricoles sur leur situation de travail, SUMER 2002-2003, MSA

Méthode et résultats généraux de l'enquête SUMER 2002-2003, MSA

Les expositions professionnelles des salariés agricoles des entreprises de travaux agricoles (ETA) - Sumer 2002 2003 - MSA

Les expositions professionnelles des salariés agricoles des travaux forestiers - Sumer 2002 2003 - MSA

Les expositions professionnelles des salariés agricoles des organismes professionnels



agricoles (OPA) - Sumer 2002 2003 - MSA

Les expositions professionnelles des salariés agricoles des entreprises de jardins-espaces verts (JEV) - Sumer 2002 2003 - MSA

Les expositions professionnelles des salariés agricoles en culture-élevage
Sumer 2002 2003 - MSA

Les expositions professionnelles des salariés agricoles de la coopération
Sumer 2002 2003 - MSA

Les expositions professionnelles des salariés agricoles aux ambiances et contraintes physiques - Sumer 2002 2003 - MSA

Sites Internet

Le site des accidents du travail et des maladies professionnelles
www.risquesprofessionnels.ameli.fr/

Pages 10-11-12

Les bonnes pratiques de prévention des TMS dans le milieu agricole et agro-alimentaire

Revues

Santé au travail : pour une approche pluridisciplinaire - Travail et Changement n° 321
ANACT, sept. - oct. 2008, 16 pages

Prévention des TMS : retours d'expériences croisées - Travail et Changement n° 315
ANACT, sept. - oct. 2007, 16 pages

Améliorer la qualité de vie au travail : des pistes pour agir - Travail et Changement n° spécial – ANACT, mai - juin 2007, 16 pages

L'organisation au cœur des projets d'investissement - Travail et Changement n° 313
ANACT, mars - avril 2007, 16 pages

Construire la prévention durable - Travail et Changement n° 296
ANACT, juin - juillet 2004, 16 pages

Ouvrages

Troubles musculosquelettiques et travail. Quand la santé interroge l'organisation (nouvelle édition revue et augmentée) - Fabrice BOURGEOIS et. Alii, ANACT 2006

Sites Internet

Le projet Ergoconception

www.paysdelaloire.aract.fr/pages/modes_actions/projet/projet_Ergoconception.htm

Banque de cas d'entreprises du site ANACT

www.anact.fr/portal/page/portal/AnactWeb/NOTINPW_PAGES_TRANSVERSES/4_CAS_ENTREPRISES/1_DERNIERS_CAS_ENTREPRISE



LES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES DANS L'AGRICULTURE ET L'AGRO-ALIMENTAIRE

A propos du ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Parmi ses différentes missions, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche œuvre dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Le Bureau de la Santé et de la Sécurité au travail est ainsi chargé des questions de santé et de sécurité des travailleurs agricoles. Depuis juillet 2008, il a trois missions principales :

- **L'élaboration de la réglementation relative à la santé et sécurité au travail** des salariés et des non-salariés, que celle-ci soit négociée au niveau international (OIT), européen (directives du Parlement et du Conseil) ou national. Cette activité a de nombreux prolongements (normalisation, surveillance du marché des équipements de travail non-conformes...). Le Bureau donne également un avis sur les décisions de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) relatives aux autorisations de mise sur le marché des produits phytosanitaires.
- **L'animation des services de l'inspection du travail** en agriculture, en lien avec le ministère en charge du travail. Les services de l'inspection du travail ont la charge de mettre en œuvre les réglementations, à travers la définition d'actions prioritaires, ciblées sur les problématiques de santé et de sécurité au travail, et assurer un appui technique à ces services.
- **La définition de la politique de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles**, avec la Caisse centrale de Mutualité sociale agricole, en direction des salariés et des non-salariés agricoles.

Il procède également à des études ou recherches et élabore régulièrement des mesures d'accompagnement ou d'appui aux entreprises. Ces missions se font en concertation avec les partenaires sociaux.

A propos de l'ANACT

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT), fondée en 1973, est un établissement public administratif dont l'objectif est d'aider les entreprises à mettre en œuvre des démarches pour améliorer à la fois l'efficacité des organisations et la situation des salariés.

L'ANACT développe des projets innovants touchant au travail. Interventions courtes ou longues, actions collectives territoriales, de branches ou interprofessionnelles, elle accompagne les entreprises de toute taille, à travers une approche pluridisciplinaire.

Elle constitue avec les Associations Régionales pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) un réseau présent dans toute la France.

ANACT, 4 quai des Etroits, 69321 LYON CEDEX 05 - Tél. : 04 72 56 13 13 - Courriel : anact@anact.fr